



Réf. Farde e-Assemblées : 2439038

N° OJ : 102**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021****Objet : Budget participatif 2021 Haren.- Projets lauréats.**

Le Conseil communal,

Vu que le Collège en sa séance du 23 avril 2020 a adopté le règlement du budget participatif;

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 11 mai 2020 a adopté le règlement du budget participatif;

Vu que le Collège en sa séance du 29 avril 2021 a adopté le texte cadre proposé par le Conseil de quartier de Haren introduisant l'appel à idées;

Vu que le Collège en sa séance du 16 septembre 2021 a validé les 12 projets retenus afin d'être présentés lors du Festival des projets qui s'est déroulé le 02 octobre 2021 et qui ont été soumis au vote public entre le 02/10/2021 au 31/10/2021;

Vu que le Conseil Communal en sa séance du 20 septembre 2021 a pris connaissance du déroulé du budget participatif de Haren, dont la liste des idées soumises par les citoyens lors de l'appel à idée, celles retenues à la suite de l'analyse et la validation présentées lors du Festival des projets et enfin les 12 projets soumis au vote public du 02/10/2021 au 31/10/2021;

Considérant que le vote s'est terminé le 31 octobre 2021 et que le Conseil de quartier de Haren a rendu un avis concernant les projets et les résultats des votes comme le prévoit le règlement du Budget participatif;

Considérant qu'à l'issue du vote, au 31 octobre, après analyse et suppression de votes jugés doubles et de votes de citoyens n'habitant pas la Région de Bruxelles-Capitale, on a pu comptabiliser 295 citoyens ayant voté dont les votes sont validés;

Considérant que la non-validation de certains votes n'a aucune incidence déterminante sur les résultats finaux des votes;

Considérant que chaque votant pouvait choisir plusieurs projets, les 295 votes validés exprimés permettent de classer les 12 projets soumis au vote dans l'ordre décroissant du nombre de votes obtenus suivant:

- 1) « Cuisine de Quartier » (projet Ville) : € 80.000,00;
- 2) « HAREN.BRUSSELS (Espace Public Numérique) » (projet Ville) : € 13.000,00;
- 3) « Talents sur scène : un kiosque dans le parc du t'Sleutelgat » (projet Ville) : € 120.000,00;
- 4) « HA-lo, jardin de soins dans la ville. Gens.Jardin.Animaux. » (projet citoyen) : € 20.000,00;
- 5) « La Bordure Verte » (projet Ville) : € 10.000,00;
- 6) « Améliorer la plaine de jeux des tout-petits du Beemdgracht » (projet Ville) : € 40.000,00;
- 7) « Bruel Park » (projet Ville) : € 40.000,00;
- 8) « Développer la plaine de jeu du Cortenbach » (projet Ville) : € 30.000,00;
- 9) « Parcours boîtes à livres (lire) » (projet citoyen) : € 6.500,00.
- 10) « Street Art de Vivre :Beemdgracht entre Kasteelhof et Ter Elst » (Projet Ville) : € 45.000,00
- 11) « Castrum terrasse » (projet citoyen) : € 20.000,00
- 12) « Forum Haren – Podium in Haren » (projet citoyen) : € 10.000,00

Considérant qu'en suivant scrupuleusement cet ordre issu des votes et suivant les budgets estimés lors de la mise en place des fiches projets, seuls les 9 premiers projets peuvent être financés (à hauteur d'un total de 359.500,00 EUR) dans le cadre du budget global de 400.000,00 EUR;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Conseil communal arrête :

ARTICLE 1 : Les votes, enregistrés à la fin du mois d'octobre, de 295 habitants de la Ville de Bruxelles et de la Région ayant voté pour exprimer leur choix parmi les 12 projets sont déclarés valides.

ARTICLE 2 : L'ordre des projets issus de la comptabilisation des 295 votes exprimés est adopté.

ARTICLE 3 : les projets suivants sont désignés lauréats du budget participatif 2021 de Haren afin d'être réalisés:

- « Cuisine de Quartier »: € 80.000,00;
- « HAREN.BRUSSELS (Espace Public Numérique) » : € 13.000,00;
- « Talents sur scène : un kiosque dans le parc du t'Sleutelgat »: € 120.000,00;
- « HA-lo, jardin de soins dans la ville. Gens.Jardin.Animaux. »: € 20.000,00;
- « La Bordure Verte »: € 10.000,00;
- « Améliorer la plaine de jeux des tout-petits du Beemdgracht »: € 40.000,00;
- « Bruel Park »: € 40.000,00;
- « Développer la plaine de jeu du Cortenbach »: € 30.000,00;
- « Parcours boîtes à livres (lire) »: € 6.500,00.

ARTICLE 4 : Les projets lauréats suivants seront financés sur le budget 2021, pour un montant total de 26.500,00 EUR engagé à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire, sous forme de l'octroi de subsides aux associations porteuses du projet :

- « HA-lo, jardin de soins dans la ville. Gens. Jardin. Animaux » : € 20.000,00 porté par le centre de jour De Ark te Brussel, rue de Verdun 521, 1130 Haren ;
- « Parcours boîtes à livres (lire) »: € 6.500,00 porté par l'asbl SolidHaren, rue du Pré aux Oies 114, 1130 Haren.

ARTICLE 5 : Les conventions pour l'octroi des subsides cités à l'article 4 sont adoptées.

ARTICLE 6 : Les projets lauréats suivants seront réalisés par les services de la Ville concernés par les projets et financés dans le cadre du budget participatif pour un montant total de 333.000,00 EUR prévu au budget 2021:

- « Cuisine de Quartier » : € 80.000,00;
- « HAREN.BRUSSELS (Espace Public Numérique) » : € 13.000,00;
- « Talents sur scène : un kiosque dans le parc du t'Sleutelgat »: € 120.000,00;
- « La Bordure Verte »: € 10.000,00;
- « Améliorer la plaine de jeux des tout-petits du Beemdgracht » : € 40.000,00;
- « Bruel Park »: € 40.000,00;
- « Développer la plaine de jeu du Cortenbach »: € 30.000,00;

Annexes :